

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 26 ET 27 MAI 2014**Point 2 de l'ordre du jour****Ratification du dépassement de crédit relatif à l'aménagement du hangar place de l'Eglise 5 et illumination de la Tour historique****1. Considérations générales**

Les Amis de la Tour historique ont conclu en 2009 une convention avec l'association Trace-Ecart afin de réaliser en commun un centre d'art visuel et de gravure. Pour rappel, Trace-Ecart était en effet à l'étroit à la rue de Gruyères et souhaitait pouvoir installer ses presses à gravure et le groupe d'une quinzaine de graveurs dans le hangar, place de l'Eglise 5, à la Tour-de-Trême.

Ainsi en décembre 2011, sur proposition du Conseil communal, le Conseil général de la Ville de Bulle accordait un crédit d'investissement d'un montant de Fr. 190'000.00 pour des travaux d'aménagement de l'ancien hangar et l'illumination de la Tour historique.

Les travaux ont été exécutés avec des compléments d'équipement justifiés par les besoins des utilisateurs et qui ont été validés par le Conseil communal avant leur exécution. L'association Trace-Ecart occupe le bâtiment depuis le 9 mars 2013 et le nouvel éclairage de la Tour est opérationnel. Les travaux sont terminés mis à part quelques finitions.

La réalisation de cet investissement a permis de créer un vrai pôle d'exposition et de formation dans le domaine des arts visuels sur trois sites, Trace-Ecart, le Centre des arts gravés et la Tour historique. Il convient de préciser que le hangar et la Tour historique sont propriété de la Commune et l'activité de Trace-Ecart est subventionnée.

2. Montant du crédit d'investissement et coût final des travaux

Travaux d'aménagement du hangar	Fr. 120'000.00
Travaux d'illumination de la Tour historique	Fr. 30'000.00
Honoraires et divers	Fr. 40'000.00
Montant total du crédit demandé	Fr. 190'000.00
Coût final des travaux	Fr. 285'000.00
Dépassement	<u>Fr. 95'000.00</u>

3. Justificatif du dépassement pour une utilisation accrue du bâtiment

Dans l'avant-projet de 2011 qui a servi de base à la demande de crédit d'investissement, les travaux prévus se limitaient à l'isolation de l'enveloppe (façades et toiture), à la pose de nouvelles portes-

fenêtres et à la mise en place d'un poêle à bois/pellets pour tempérer les locaux uniquement lors de l'occupation du bâtiment pour des expositions temporaires. Lors de la demande de crédit en 2011, le message précisait que le système de chauffage serait mis en place en fonction de l'utilisation et la fréquentation des locaux, cela sans pouvoir définir à ce stade de l'étude le besoin précis du groupement et le type adéquat d'installation de chauffage.

A la demande de l'association Trace-Ecart, l'utilisation du bâtiment a été étendue à l'année et pratiquement à plein temps pour l'atelier de presse à gravure. Cet usage accru a nécessité la réalisation d'un chauffage sous forme de pompe à chaleur assurant un climat ambiant optimal au travail et au stockage de papier dans un environnement chauffé et sec. Aucun raccordement CAD n'est prévu par Gruyère Energie dans ce secteur à court terme et une solution alternative de production de chaleur en énergie renouvelable a été retenue. La distribution de chauffage a été réalisée en chape à basse température. L'installation du chauffage constitue l'élément principal de ce dépassement de coûts. Des équipements complémentaires ont aussi été aménagés, notamment une cuisinette offrant un point d'eau.

Concernant l'illumination de la Tour historique, une qualité d'éclairage valorisant les contrastes de l'ensemble de l'édifice, un rendement électrique favorable avec une grande longévité des sources lumineuses sont des critères qui ont prévalu dans le choix de luminaires à diodes électroluminescentes (LED) mais occasionnant une plus-value.

En résumé, les travaux supplémentaires effectués sont les suivants :

- Exécution d'un nouveau dallage sur les fonds (afin d'y incorporer le chauffage de sol et les canalisations)	Fr.	24'541.10
- Installation d'une pompe à chaleur à sondes géothermiques, plus-value	Fr.	41'227.20
- Local WC et cuisinette (y c. taxe de raccordement)	Fr.	16'279.60
- Illumination de la Tour historique	Fr.	9'618.90
- Travaux divers	Fr.	3'333.20
Total	Fr.	<u>95'000.00</u>

Sur la base des explications fournies, le Conseil communal demande au Conseil général d'approuver le dépassement de crédit de Fr. 95'000.00 relatif à la transformation du hangar en atelier de gravure et l'illumination de la Tour historique à La Tour-de-Trême.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Secrétaire général

J.-M. Morand

Le Syndic

Y. Menoud